

Emploi vacant

Musicologue

Nos descriptions de fonction sont rédigées au masculin uniquement pour des raisons de lisibilité. Toutes les fonctions s'adressent de manière égale aux femmes et aux hommes.

Nombre de poste(s) : 1

Langue : FR

Référence : KBR-2019-05

Niveau : Assistant scientifique

Contenu de la fonction

Vous rejoignez l'équipe de la section Musique, composée de 5 personnes. Vous apportez un soutien scientifique au conservateur de collections.

Vous effectuez des recherches scientifiques sur les collections conservées au sein de la section de la Musique.

- Vous effectuez des recherches à propos de divers fonds et collections arrivés récemment à la section de la Musique et plus particulièrement au sujet du fonds Janine Reding-Piette (partitions manuscrites et imprimées, documents iconographiques et objets).
- Vous collaborez à un projet de recherche mené avec le MIM visant à l'étude du fonds Toots Thielemans, dans la perspective de l'exposition qui se tiendra à KBR au printemps 2022.

En tant que collaborateur scientifique, vous prenez en charge des activités de valorisation des collections.

- Vous collaborez à l'organisation pratique des concerts de midi (saison 2019-2020) : logistique, contacts avec les artistes, rédaction des programmes.
- Vous collaborez à la détermination du programme des prochaines saisons des concerts de midi.
- Vous valorisez le fonds Janine Reding-Piette, en travaillant sur les archives et en sélectionnant les pièces remarquables à étudier et à numériser en priorité.
- Vous valorisez les fonds, notamment par l'écriture de textes de vulgarisation scientifique.
- Vous collaborez à la rédaction de projets scientifiques musicologiques dans le cadre d'appels à projets.

Plus d'information sur la fonction ?

Marie Cornaz

Conservateur des collections musicales

Tél. : 00 32 (0)2 519.56.63

marie.cornaz@kbr.be

Contexte de la fonction

Riche d'un patrimoine musical exceptionnel et forte d'une politique d'acquisition dynamique, **la section de la Musique** est considérée comme le plus important centre scientifique conservant et valorisant des documents musicaux en Belgique. Ses collections rassemblent des partitions manuscrites et imprimées, de la correspondance de musiciens et de compositeurs, des ouvrages imprimés, des programmes et des affiches de concerts, des photos et autres documents iconographiques, des archives sonores ainsi que des objets divers.

Au moment de sa création en 1965, la section de la Musique a rassemblé en son sein l'essentiel des ouvrages musicaux provenant de la bibliothèque privée du musicologue belge François-Joseph Fétis (1784-1871). De renommée internationale, le fonds Fétis est une source incontournable pour l'étude de la musique

ancienne, comprenant de nombreux documents prestigieux comme un manuscrit autographe de Johann Sebastian Bach.

Dès ses débuts, la section de la Musique s'est étoffée d'une bibliothèque musicale et musicologique de référence unique en Belgique, tout en continuant à faire l'acquisition par dons ou achats de documents majeurs touchant à des personnalités musicales belges telles que André-Ernest-Modeste Grétry (1741-1813), Henry Vieuxtemps (1820-1881), César Franck (1822-1890), Eugène Ysaÿe (1858-1931) et Guillaume Lekeu (1870-1894), mais aussi les Français Albert Roussel et Darius Milhaud, les Hongrois Franz Liszt et Béla Bartók ou encore le Norvégien Edvard Grieg.

Plus récemment, l'acquisition des fonds Marc Danval, Eric Mathot et Toots Thielemans a permis d'enrichir le patrimoine de dizaines de milliers de disques, de partitions et de documents d'archives touchant au jazz et aux musiques de salon et de variétés, tant au niveau belge qu'international. Par l'intermédiaire du dépôt légal, la section de la Musique acquiert chaque année un certain nombre d'ouvrages musicologiques et de partitions publiés en Belgique.

KBR, situé au Mont des Arts à Bruxelles, est l'un des dix Établissements scientifiques fédéraux. KBR réunit toutes les publications belges et joue un rôle essentiel dans la conservation de la mémoire historique, scientifique et littéraire de notre pays. Mettre à la disposition des informations scientifiques et acquérir, conserver, gérer et valoriser un patrimoine culturel contemporain et historique à la fois important et étendu, constituent les missions fondamentales de KBR.

<http://www.kbr.be>

Profil

Compétences comportementales :

- Vous planifiez et gérez de manière active votre propre développement en fonction de vos possibilités, intérêts et ambition, en remettant en question de façon critique votre propre fonctionnement et en vous enrichissant continuellement par de nouvelles idées et approches, compétences et connaissances (s'auto-développer).
- Vous vous impliquez et démontrez de la volonté et de l'ambition afin de générer des résultats et assumer la responsabilité de la qualité des actions entreprises (atteindre les objectifs).
- Vous créez et améliorez l'esprit d'équipe en partageant vos avis et vos idées (travail en équipe).

Compétences techniques :

- Vous possédez une très bonne connaissance de la production musicale des 18^{ème}, 19^{ème} et 20^{ème} siècles.
- Vous possédez une très bonne connaissance du français et vous démontrez de bonnes aptitudes rédactionnelles.
- Vous avez une connaissance musicale de base qui vous permet de déchiffrer une partition.

Atouts

- Expérience de recherche en lien avec la production musicale des 18^{ème}, 19^{ème} et 20^{ème} siècles.
- Expérience professionnelle dans une institution muséale ou dans une bibliothèque.
- Expérience dans l'organisation de concerts.
- Expérience dans l'enseignement de la musique.
- Connaissance du néerlandais, étant donné que vous travaillez dans un environnement bilingue.

Conditions de participation

Expérience

Aucune expérience n'est exigée.

Diplôme :

Vous êtes titulaire d'un diplôme de master (ou équivalent) en musicologie.

Offre

Vous recevrez un contrat à temps plein (38h/semaine) d'une durée déterminée du 1/09/2019 au 31/08/2020. Des possibilités de prolongation existent. Vous êtes engagé comme assistant scientifique (niveau SW).

Horaires de travail

Du lundi au vendredi, 8h06 (dont 30 minutes de pause obligatoire) à prester entre 07h00 et 18h00.

Rémunération

- 37 346,97 € (salaire annuel brut indexé de départ) – Echelle SW10.
- 44 174,57 € (salaire annuel brut indexé de départ) – Echelle SW11 (après deux ans d'ancienneté scientifique).

Avantages

- Remboursement des frais de déplacement domicile/lieu de travail si utilisation des transports en commun.
- Possibilité de récupérer d'éventuelles heures supplémentaires.
- Accessibilité aisée via les transports en commun (proximité de la gare Bruxelles-Central).
- Possibilité d'obtenir une prime de bilinguisme.
- Régime de congés : 26 jours par année civile.

Vous trouvez toutes les informations (avantages...) relatives au travail dans les instances fédérales sur Fedweb (www.fedweb.be), le portail du personnel fédéral.

Procédure de sélection

Les candidatures (CV et lettre de motivation) doivent être envoyées au plus tard le 30/06/2019 à l'adresse hr@kbr.be sous la référence KBR-2019-05.

Si nous recevons plus de 6 candidatures répondant aux conditions de participation, une première sélection sera effectuée sur base des CV et des lettres de motivation. Les candidats retenus seront invités à un entretien qui aura lieu le 25/07/2019. L'épreuve orale, d'une durée de 45 minutes, vise à évaluer votre motivation et vos affinités avec la fonction ainsi que vos compétences techniques et comportementales. Pour réussir, vous devez obtenir 60%.

Plus d'infos concernant la procédure de sélection ?

Kay Sarot, Responsable RH
02/519.53.13
kay.sarot@kbr.be

Compte rendu

Après réception de votre résultat à une épreuve de sélection, vous pouvez demander dans les 3 mois un compte rendu par écrit.

Représentation syndicale

Un délégué syndical peut assister à toute sélection organisée par KBR. Les délégués syndicaux sont tenus par une obligation de discrétion en ce qui concerne les informations et les documents à caractère confidentiel.

Candidats présentant un handicap, un trouble ou une maladie

En tant que personne présentant un handicap, un trouble ou une maladie, vous pouvez :

- demander des aménagements raisonnables de la procédure de sélection ;
- demander un avis quant à l'aménagement de votre poste de travail.